

# AESH et « non prise » en compte de l'ancienneté



Votre rémunération vous est versée mensuellement tout au long de la durée de votre contrat. Elle est calculée de la manière suivante :

$$\text{Indice de rémunération} = \text{Valeur du point d'indice} \times \text{Quotité travaillée (temps de service annuel de l'agent)} \div 1\,607 \text{ h}$$

## EXEMPLE

Rémunération mensuelle brute d'un AESH positionné à l'indice majoré (IM 330) qui réalise 24 heures d'accompagnement par semaine et dont le contrat précise qu'il est retenu une période de référence de 41 semaines : 4,6860 €2

$$330 \times 4,6860 \text{ €}^2 \times ((24 \text{ h} \times 41 \text{ semaines}) \div 1\,607 \text{ h}) = 946,881 \text{ €}$$

Suite à la revalorisation du SMIC de 0,99% au 1-01-21, le montant horaire brut est porté à 10,25€ (contre 10,15€ en 2020), soit 1 554,58€ bruts mensuels pour un temps complet, sur la base de 35h par semaine.

## Conséquence de l'augmentation du SMIC sur le salaire votre salaire .

### → Je suis une AESH sous contrat depuis moins de 6 ans

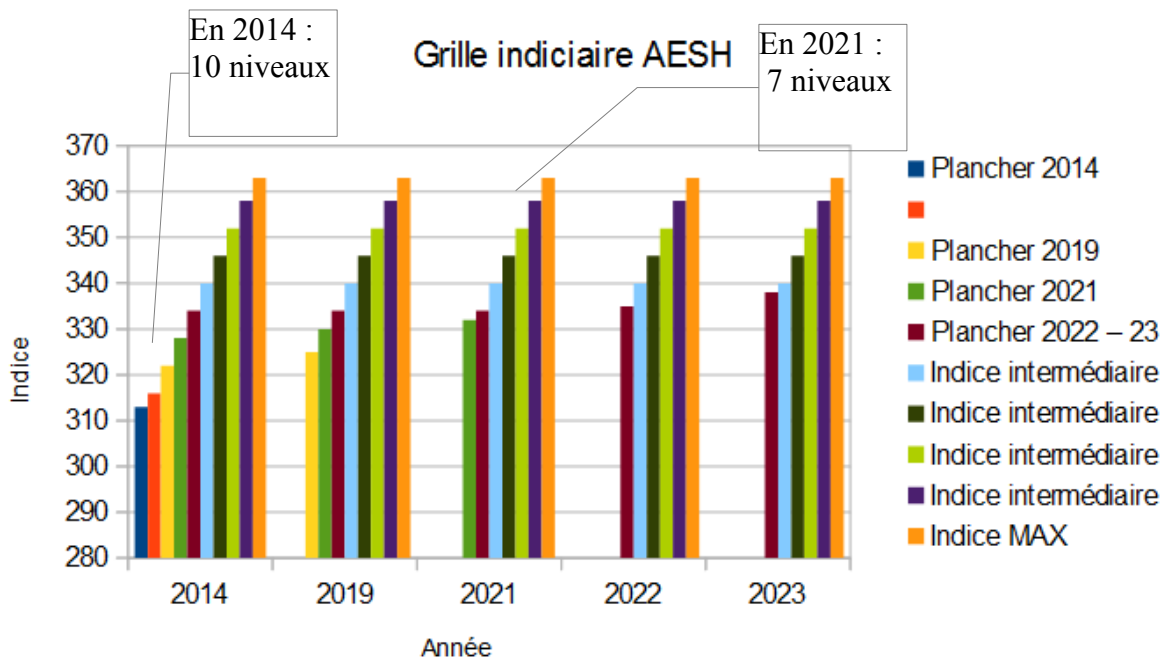
Mon salaire ne peut pas être inférieur au SMIC. Je reçois un avenant et je perçois une indemnité différentielle le temps que mon indice soit majoré

### → et pour les autres AESH, que se passe t-il ?

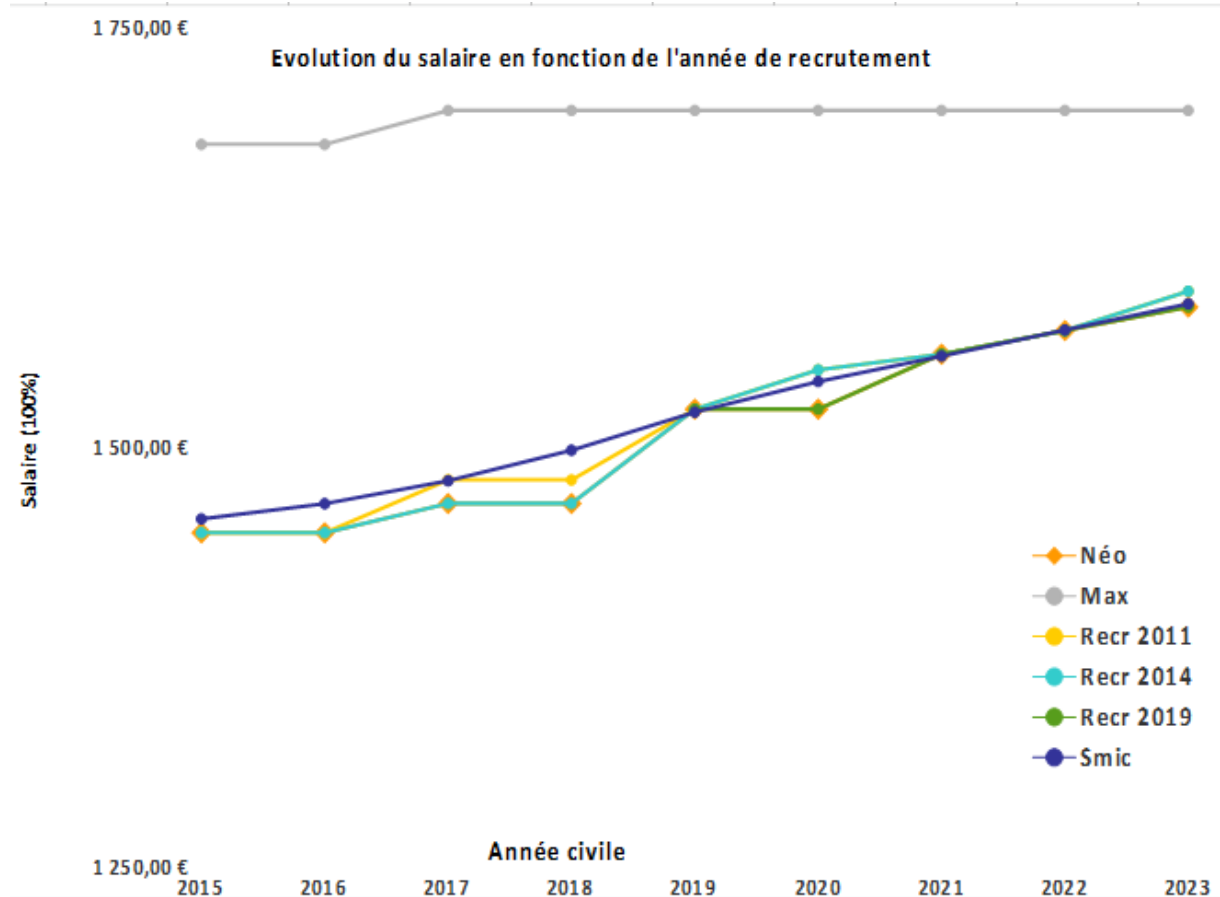
Il y a bien une revalorisation triennale mais le SMIC augmentant tous les ans et la grille ne comportant plus autant de niveaux, votre salaire ne fait que rattraper l'évolution du SMIC

Tout ceci engendre des inégalités de traitement entre les AESH nouvellement recrutés et les AESH exerçant depuis plusieurs années ! Un personnel AESH ayant 9 ans d'ancienneté n'aura que 2 points d'indice de plus qu'un personnel AESH nouvellement recruté...

Il n'y a donc pour le moment aucune perspective d'évolution de rémunération.



\* Pour 2022 et 2023 : Ce sont nos propres projections SE-Unsa Dijon  
 Vous voyez sur ce graphique qu'une AESH recrutée depuis 2011 se retrouve avec le même salaire qu'une collègue recrutée en 2014 qui a quasiment le même salaire qu'une collègue qui vient de débiter !



	2014	2015	2017	2019	2021	2022
Situation d'un AESH recruté en 2011	313	313	316	325	332	332
Situation d'un AESH recruté en 2014	313	313	313	325	332	332
Situation d'un AESH recruté en 2016			313	325	332	334
Situation d'un AESH recruté en 2020					332	332

**Le SE-Unsa exige une refonte complète des grilles de rémunération pour que l'ancienneté soit enfin réellement prise en compte.**